



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

09-11-2021

Gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus

En application des instructions de Monsieur le Président de la République, Monsieur *Abdelmadjid TEBBOUNE*, Chef Suprême des Forces Armées, Ministre de la Défense Nationale et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et l'autorité sanitaire, le Premier Ministre Monsieur *Aïmene BENABDERRAHMANE* a décidé des mesures à mettre en œuvre au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (COVID-19).

S'inscrivant toujours dans l'objectif de préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du Coronavirus (COVID-19), ces mesures visent, au regard de la situation épidémiologique, à reconduire le dispositif actuel de protection et de prévention.

Le dispositif actuel de protection et de prévention est reconduit pour une période de vingt et un (21) jours, à compter du mercredi 10 novembre 2021.

Le Gouvernement rappelle les recommandations du comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et de l'autorité sanitaire qui insistent sur la prudence et l'extrême vigilance que les citoyens doivent observer, en soulignant que la baisse du taux d'incidence de l'épidémie durant cette période, ne signifie pas que le risque soit totalement écarté, alors que beaucoup de régions dans le monde connaissent le début d'une nouvelle vague de la pandémie.

C'est pourquoi, le Gouvernement exhorte les citoyens à éviter les postures de relâchement et de poursuivre, de manière rigoureuse, le respect des gestes barrières, notamment le port obligatoire du masque et le l'observation des règles d'hygiène ainsi que l'application stricte des différents protocoles sanitaires adoptés par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et dédiés aux différentes activités économiques, commerciales et sociales.

Il rappelle une fois de plus l'importance de la vaccination qui connaît un faible rythme d'évolution, malgré la disponibilité de millions de doses de vaccin, alors qu'elle constitue le meilleur moyen de prévention et de protection des citoyens et de la société en général. Comme elle demeure l'élément essentiel concourant à la normalisation de la situation et au maintien des activités économiques et sociales.

Dans ce cadre et en attendant la mise en place du Passe-Sanitaire en vue d'accéder à certains espaces publics et à l'effet d'encourager la dynamique de vaccination, les pouvoirs publics ont décidé d'exiger, dans la perspective d'ouvrir les enceintes sportives aux spectateurs, la présentation d'un certificat de vaccination comme condition d'accès à ces infrastructures au moment de l'acquisition du billet ainsi qu'au moment de l'accès aux stades.



C'est ainsi qu'à l'occasion du déroulement du prochain match de l'équipe nationale et suite à l'accord donné pour permettre à 14.000 spectateurs d'assister à cette rencontre, le public intéressé est informé de la mise en œuvre de cette mesure, qui sera également applicable aux autres manifestations sportives avec des jauges adaptées à la capacité de chaque enceinte sportive.

Enfin, le Gouvernement réitère ses appels en direction des citoyennes et des citoyens non encore vaccinés à l'effet de participer massivement aux campagnes de vaccination qui se poursuivent à travers le territoire national et ce, dans l'objectif de prémunir nos concitoyens de la gravité des effets de cette pandémie sur les plans sanitaire, économique et social.

